

Conseil Municipal du 04 juillet 2023

Extrait du registre des délibérations

D 3-4/2023

Sport

Subvention
exceptionnelle
USSA Natation

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 28 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme WASILKOWSKI, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF.

Absents ayant donné procuration :

M. THIBAUT ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK
Mme MARCHAND ayant donné procuration à Mme MASSE
M. LEBLANC ayant donné procuration à Mme WASILKOWSKI
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration Mme FARINEAUX
M. CRUCHET ayant donné procuration à M EURIN
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à Mme DUVAUX
M. RICHER ayant donné procuration à M. GARCIA

Excusé sans pouvoir :

M. PARSY

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Monsieur Laurent GOVAERT :

La fermeture imprévue de la piscine de la ville de Saint André en décembre 2022, a contraint le club à trouver des solutions alternatives dans d'autres établissements aquatiques pour permettre aux licenciés de poursuivre leurs entraînements lors du 1^{er} semestre 2023.

A l'approche de l'année sportive 2023-2024, les piscines du territoire métropolitain ont été interpellées mais ne sont pas en mesure d'accueillir le club andrésien de natation dans les mois à venir, faute de disponibilités.

Toutefois, la piscine du Lycée Baudelaire de Roubaix propose un créneau régulier 3 fois par semaine, pour 4 couloirs de natation de septembre 2023 à juillet 2024, à hauteur de 60€ /h.

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

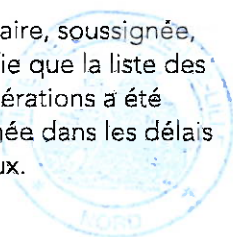
Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



Dans l'attente du retour d'expertises indiquant la possibilité ou non de remettre en l'état la piscine de Saint André, l'USSA Natation doit néanmoins se projeter dans l'organisation de sa prochaine saison.

Considérant la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'USSA-section Natation en date du 25 mai 2023,

Considérant la volonté de la Commune de soutenir l'activité sportive du club et de permettre aux licenciés de poursuivre leurs entraînements,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VOTE : l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000€ à l'USSA-section Natation,

AUTORISE : Madame le Maire à inscrire cette dépense au budget de la Commune,

DIT : que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX